

Commune d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

ARRETE MUNICIPAL n°A20250730-345

Département de la Corrèze République Française			Service	Affaires générales
			Type	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire
Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale		
Objet	Randonnée vélo et marche			
Date	Le dimanche 24 août 2025 de 07h00 à 16h00			
Lieu	Salle polyvalente d'Ussel			
Demandeur	Mme DEFRADAS Nicole – Secrétaire du club des cyclotouristes			

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande en date du 4 juin 2025 présentée par Mme DEFRADAS Nicole - Secrétaire du club des cyclotouristes

Arrête,

Article 1 : Mme DEFRADAS Nicole – Secrétaire du club des cyclotouristes **est autorisée à ouvrir une buvette de 3^{ème} catégorie le dimanche 24 août 2025 de 07h00 à 16h00, à la salle polyvalente d'USSEL.**

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Mme DEFRADAS Nicole – Secrétaire du club cyclotouristes ;

Fait à Ussel, le 30 juillet 2025.

Le Maire,
 Vice-Président du
 Conseil Départemental de la Corrèze,



Christophe ARFEUILLÈRE

Certifié exécutoire suite à :

Mise en ligne le :

Notification le :

31 JUL. 2025